

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix huit, le vingt six mars** , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 mars 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Alan CONFESSON  
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT  
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Vincent BARBIER

Absents excusés :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Secrétaire de séance : M. Pascal CLOUAIRE

D20180326\_43 - Contrat Ville 2018 : programmation et soutien Financier de la Ville de Grenoble.

SEANCE DU 26 MARS 2018

**43-( 4283). POLITIQUE DE LA VILLE\_: Contrat Ville 2018 : programmation et soutien Financier de la Ville de Grenoble.**

**Madame Maryvonne BOILEAU expose,**

Mesdames, Messieurs,

Signé en juillet 2015, le contrat de Ville intercommunal est le cadre contractuel en vigueur pour la période 2015-2020. Il définit les orientations et engagements des différents partenaires que sont l'État, Grenoble Alpes Métropole, le Département, la Région, et la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la politique de la Ville.

Dix quartiers sont classés prioritaires dans l'agglomération pour une population de 39 400 habitants. Grenoble comptabilise 4 quartiers prioritaires pour 23 080 habitants soit environ 15% des grenoblois :

- Quartier Villeneuve -Village Olympique : 12 060 habitants
- Quartier Teisseire -Abbaye Jouhaux - Chatelet - Malherbe : 6 410 habitants
- Quartier Mistral -Lys Rouge - Camime : 2 840 habitants
- Quartier Alma -Très Cloître - Chenoise : 1 770 habitants

La programmation financière annuelle au titre du contrat de ville mobilise des moyens financiers supplémentaires notamment de l'État, de Grenoble Alpes Métropole et de la Caisse d'Allocations Familiales, pour renforcer les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires, en complément du droit commun. Elle constitue en cela un levier financier important, au côté des programmes de renouvellement urbain en cours.

**Deux points ont marqué l'instruction de la programmation financière 2018 du contrat de ville**

- une priorité renforcée sur l'accès à l'emploi et le développement économique de la part de l'État. 20 % des crédits spécifiques de l'État seront fléchés sur cette thématique.
- la mauvaise santé financière des structures associatives locales liée pour partie à la fin des emplois aidés. Les associations viennent donc solliciter des recettes, via le contrat de ville pour équilibrer leur budget.

**La déclinaison de cette troisième année de programmation financière du Contrat de Ville 2015-2020 sur le territoire de Grenoble s'appuie plus particulièrement sur :**

- Un fort renouvellement des membres des conseils citoyens Politique de la Ville- tables de quartier à Grenoble. Ce renouvellement s'est réalisé pour partie sur la base du volontariat et pour partie sur tirage au sort, conformément aux engagements de la municipalité sur la nécessaire dynamisation des instances de participation citoyenne.
- Une réelle participation des habitants à l'instruction des dossiers dans chaque quartier prioritaire. Les habitants engagés ont pu rendre un avis sur les actions concernant leur quartier, qui a été pris en compte lors de l'instruction financière.
- Une instruction des dossiers s'appuyant sur les orientations des projets de territoire et des diagnostics, annexés au contrat de Ville 2015-2020.
- Des modalités d'instruction partagées pour les 4 quartiers prioritaires de Grenoble, pour affecter une enveloppe municipale spécifique de crédits complémentaires à hauteur de 160 000 € : articulation entre les subventions classiques attribuées par la ville et les aides du contrat de ville, financement des mêmes projets sur 4 ans maximum.
- La poursuite d'une instruction mutualisée des dossiers déposés au titre du programme de réussite éducative (PRE) et du contrat de Ville pour une visibilité globale des actions proposées sur un territoire ou un quartier prioritaire.
- Une vigilance sur le financement des actions socio-linguistiques portées par les Maisons des Habitants.

## 1/ Programmation 2018 : Moyens pour le territoire de Grenoble

L'année 2018 marque une stabilisation des financements liés à la programmation du contrat de ville. Les budgets 2018 annoncés sont maintenus à hauteur de l'année 2017.

Financement Contrat de Ville	Territoire Grenoblois				
	2014	2015	2016	2017	<b>2018 (prévisionnel)</b>
Etat (Hors FIPD)	446 000 €	320 000 €	258 000 €	328 000 €	<b>330 000 €</b>
Grenoble Alpes Métropole (Hors Fonds Cohésion Sociale)	300 000 €	319 400 €	401 500 €	402 000 €	<b>400 000 €</b>
CAF	35 000 €	34 750 €	34 500 €	40 500 €	<b>40 000 €</b>
Région (hors crédits d'investissement)	152 500 €	121 400 €	10 000 €	NC	<b>NC</b>
Conseil Départemental	54 500 €	38 000 €	0 €	0 €	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>988 000 €</b>	<b>833 550 €</b>	<b>674 000 €</b>	<b>770 000 €</b>	<b>770 000 €</b>

En complément de cette programmation, des crédits d'investissement seront mobilisés par la Grenoble Alpes Métropole au titre du Fonds de Cohésion Sociale, et par la Région. Ils permettent la réalisation d'aménagements tels que les jardins partagés, l'aménagement d'espaces publics ou d'équipements.

En 2018, 4 dossiers sont déposés à Grenoble dont 3 portés par la Ville de Grenoble, pour l'aménagement de la place Edmond Arnaud, du parc Soulage, d'un Local Commun Résidentiel du Lys rouge et un dossier porté par l'association l'Accorderie pour l'aménagement d'une cuisine.

Pour mémoire, Grenoble a bénéficié en 2017 de 140 000 € de crédits d'investissement de la Région et de la Grenoble Alpes Métropole sur deux projets : la crèche les loupiots et le siège de l'Union Sportive Abbaye.

## 2/ Le soutien financier spécifique de la ville de Grenoble dans la programmation 2018

**Le montant de ce budget dédié à la politique de la Ville est maintenu en 2018 à hauteur de 160 000 € (hors valorisation des crédits de droits commun).**

Ce budget positionne la ville de Grenoble comme le troisième financeur de la politique de la Ville dans l'agglomération grenobloise. La Ville de Grenoble reste la seule commune de l'agglomération à flécher un budget spécifique sur la politique de la ville.

Ces crédits viennent en complément des crédits de droit commun engagés au titre du soutien aux associations (aide au fonctionnement et mise à disposition de locaux) et aux projets, dans les territoires en politique de la ville. La Ville de Grenoble valorise ainsi 950 000€ par an au titre de son droit commun.

**La présente délibération vient préciser l'attribution des 160 000 € affectés spécifiquement par la ville de Grenoble sur la programmation financière 2018 du contrat de ville, avec la réaffectation d'une partie de cette enveloppe sur des dossiers portés par la Ville.** En effet, sur les 160 000 €, une enveloppe de 15 000 € sera réaffectée en interne sur les dossiers portés par la ville pour prendre en compte une évolution du portage de certaines actions.

Sur les 147 projets déposés sur le territoire de Grenoble au titre du contrat de Ville en 2018, la Ville de Grenoble propose de soutenir 61 projets sur son budget spécifique politique de la Ville.

### **1-Pour le quartier Villeneuve -Village Olympique, la Ville propose de soutenir 19 projets sur les 53 projets déposés sur le quartier prioritaire, pour un montant de 52 000 €.**

Observations générales :

- Moins d'actions sont déposées sur ce QPV par rapport à 2017, avec la fin de certains projets, des actions non redéposées ou regroupées, peu de nouveaux porteurs.
- Un lien renforcé avec l'Éducation Nationale, dans le cadre de l'instruction contrat de ville.
- 5 000 € sur l'enveloppe de la ville seront réservés sur le jardin Terre Neuve et le jardin des Poucets.
- Un maintien des financements en contrat de ville de la médiation de nuit (16 500€) pour l'équilibre financier du dispositif.

Liens avec le projet de territoire :

- Soutenir les actions autour de la propreté (Régie de Quartier, Images Solidaires...) en lien avec le nouveau service «Espace Public et Citoyenneté».
- Développer le soutien aux actions sur le numérique (Maison de l'Image, Emmaüs Connect).
- Valoriser les actions en écho au renouvellement urbain (Urban Cross, Histoires de...).
- Partager une position commune pour que les projets culturels soient construits avec le territoire pour être soutenus.

### **2- Pour le quartier Teisseire- Abbaye Jouhaux- Châtelet- Malherbe, la Ville propose de soutenir 17 projets sur les 28 déposés sur le quartier prioritaire, pour un montant de 43 000 €.**

Observations générales :

- L'instruction des dossiers s'est appuyée sur une volonté de prioriser les actions en lien avec le projet de territoire, afin de leur apporter un financement à plus de 80%.
- Des porteurs de projets récurrents qui font évoluer leur projet pour trouver de nouvelles sources de financement et qui seront moins soutenus au titre de la politique de la ville : Brin de grelinette, le LEFOP, Planètes sciences.
- Une enveloppe conséquente a été maintenue sur le financement des Actions socio -du territoire portées par les associations (FACILE, MJC Abbaye et LEFOP).

Lien avec le projet de territoire

- Soutenir de nouvelles actions à thématique éducative (Accolades, ASSPA, AUESCB) qui compensent ainsi l'arrêt de projets notamment autour des écoles à thèmes.
- Renforcer le partenariat associatif sur les quartiers : le café associatif de la Pirogue, l'association Images Solidaires, mais aussi la Bobine et la Fabrique des petites Utopies
- Soutenir les actions liées aux transformations urbaines (cité de l'Abbaye, place C.Dullin).

### **3- Pour le quartier Mistral - Lys Rouge- Camine, la Ville propose de soutenir 11 projets sur les 30 déposés sur le quartier prioritaire, pour un montant de 30 000 €.**

Observation générale :

- Un nombre de projets en baisse (moins de porteurs, des actions regroupées).

Lien avec le projet de territoire :

- Utiliser le levier de la culture et investir positivement l'espace public.
- Encourager les projets partenariaux, les initiatives innovantes («accolade futsal» MJC Anatole France / FC Mistral).
- Soutenir l'accompagnement à la scolarité et les actions en direction de la jeunesse.

- Contribuer au développement de projets des petites associations (Football Club Mistral, UMUT, ...).

**4- Pour le quartier prioritaire Alma-Très Cloître-Chenoise, la Ville propose de soutenir 6 projets sur les 11 déposés sur le quartier prioritaire, pour un montant de 15 000 €.**

Observations générales :

- Un nombre de projets en baisse au regard de l'année dernière, du fait de la capacité de la table de quartier et de la Ville à faire des priorités : les projets mal calibrés ont été écartés.
- Moins de projets culturels, mais plus de capacité au partenariat.
- Un seul projet nouveau : promotion du sport féminin par le FC2A, un nouvel acteur dans le contrat de Ville.

Liens avec le projet du territoire :

- Soutenir l'accueil de proximité de la MJC Allobroges sur la cour de l'Alma, en lien au projet de requalification de la place E. Arnaud.
- Développer l'attractivité de la rue avec le projet «d'Osez Chenoise».
- Accompagner un acteur culturel en résidence sur un projet très ajusté à la MDH : Le Monde au coin de la rue (festival courts métrages).
- Consolider la dynamique de partenariat avec le nouveau Théâtre Sainte Marie d'en bas.
- Soutenir des acteurs fragilisés par la suppression des emplois aidés comme Atypik ,acteur clé de la place E. Arnaud, et Pays'âges.

**5- Pour les actions inter secteurs, la Ville propose de soutenir 8 projets sur les 25 déposés pour un montant de 20 000 €.**

Observations générales

- Le nombre de dossiers déposés à l'échelle tous secteurs baisse de façon importante. Certains porteurs de projet déposent cette année leur dossier à l'échelle de l'agglomération, d'autres acteurs n'ont pas reconduit leur projet.
- La thématique transversale de la lutte contre les discriminations reste particulièrement soutenue par la Ville à travers les permanences juridiques de lutte contre les discriminations, le soutien du programme d'actions du planning Familial sur la place de la femme dans les quartiers et le soutien au festival les Dérangeantes, le soutien de l'Adate pour permettre l'accès aux salles de sports aux mineurs isolés
- L'accès au numérique dans les quartiers prioritaires reste un enjeu important.
- 10 000 € du budget ville sont réorientés sur les actions socio-linguistiques des MDH.

*Pour 2018, il est proposé d'acter l'affectation de crédits spécifiques de 160 000€ tel que présentée dans le tableau en annexe à la présente délibération.*

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 13 mars 2018

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la programmation financière du Contrat de Ville 2018 et l'annexe jointe à la présente délibération.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Affichée le : 29 mars 2018

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Conseillère Municipale Déléguée,  
Mme Maryvonne BOILEAU